

**Rapport du Président**

Commission Permanente du  
vendredi 13 novembre 2015

2<sup>ème</sup> **Commission**  
N° CP-2015-10-2-7

**Service instructeur** Service de l'économie, tourisme et montagne

**Service consulté**  
Service Juridique

**PARTENARIAT AVEC L'OBSERVATOIRE REGIONAL DU TOURISME D'ALSACE  
ETUDE ORANGE FLUX VISION**

Résumé : Afin de contribuer à une meilleure connaissance des flux touristiques parcourant notre département, l'Agence d'Attractivité de l'Alsace (AAA) a souscrit, dans le cadre du partenariat qui lie le Département à l'Observatoire régional du tourisme d'Alsace, une option complémentaire au contrat d'analyse des flux touristiques conclu pour une période de deux ans avec Orange.

Cette option constitue un outil d'appui aux politiques départementales, par conséquent, il convient d'accorder une subvention de 3 024 € à l'Agence d'Attractivité de l'Alsace afin de couvrir les frais engagés pour cette souscription spécifique sur une année. En cas de résultat d'étude jugé pertinent, cette option sera reconduite l'an prochain, et verra l'attribution d'une subvention identique à AAA qui porte administrativement et financièrement ce projet.

**I. Un partenariat avec l'ORTA, afin de faire avancer la connaissance de l'économie touristique alsacienne**

Créé en 1992, l'Observatoire Régional du Tourisme d'Alsace (ORTA) a pour mission de favoriser la connaissance de l'activité touristique dans la Région.

Il réalise des études statistiques sur les retombées économiques du tourisme en Alsace, réunit les informations essentielles sur l'actualité et les tendances des clientèles régionales, nationales, européennes et internationales.

L'ORTA relève juridiquement et administrativement du Comité Régional du Tourisme et a intégré la nouvelle Agence d'Attractivité de l'Alsace (AAA).

En 2012, une convention-cadre de partenariat avec l'ORTA a été conclue entre le Secrétariat d'Etat au Tourisme (DIRECCTE Alsace), la Région Alsace, le Département du Bas-Rhin, le Département du Haut-Rhin, la Communauté Urbaine de Strasbourg, le Grand Pays de Colmar, Mulhouse Alsace Agglomération et le Comité Régional du Tourisme d'Alsace.

Dans ce cadre, les différents partenaires se sont prononcés, le 16 septembre 2014, en faveur du projet de recueil de données présenté ci-dessous, aujourd'hui en phase opérationnelle.

La Commission thématique du 4 novembre 2014 a donné un avis favorable au projet et à son cofinancement par le Département du Haut-Rhin sur l'aspect recueil de données à l'échelle du territoire haut-rhinois.

La demande de subvention de l'Agence d'Attractivité de l'Alsace (AAA), qui porte administrativement et financièrement l'opération, vient de parvenir au Département.

## **II. Une nouvelle offre de mesure des flux touristiques en Alsace**

Aujourd'hui, la très grande majorité des données exploitées par l'ORTA proviennent de méthodes d'extrapolation à partir des données résultant des seules enquêtes de fréquentation des hébergements marchands (hôtellerie et camping, seules enquêtes menées tous les ans) et de dépenses (enquête marketing des clientèles).

Afin de fiabiliser et préciser les flux des visiteurs, la Société Orange Applications for Business (Orange) a proposé une offre commerciale intéressante qui a retenu l'attention de l'ORTA.

Orange a en effet développé un modèle générique de déplacements spatio-temporels basé sur les « traces » laissées par les visiteurs via leurs téléphones portables.

L'expérimentation menée par Orange en 2012 et 2013 (Riviera Côte d'Azur et Marseille, capitale européenne de la culture) a été complétée avec la collaboration des spécialistes de la Fédération nationale des comités régionaux du tourisme (FNCRT) et du Réseau national des destinations départementales (RN2D), qui a permis d'améliorer l'outil sur le redressement des données.

La Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) a dûment autorisé Orange à catégoriser les origines françaises par régions.

Ce procédé permettra :

- d'obtenir des informations jusqu'alors inédites sur la fréquentation touristique quotidienne et la mobilité des touristes ;
- de connaître la fréquentation d'un territoire : nombre de visiteurs, distinction entre touristes, excursionnistes, résidents en transit, nombre de nuitées, origine des clientèles (résidents, régions françaises, pays étrangers), nature des clientèles par type de séjour (long ou court) ;
- de produire des données « origine - destinations ».

Aucun dispositif d'observation en Alsace n'atteint ce niveau d'information, innovante, disponible en permanence, garantie et sécurisée, sur des volumes d'échantillons très importants et couvrant l'ensemble du champ du tourisme.

Les tarifs de la solution ont fait l'objet d'une harmonisation entre la FNCRT et Orange via une convention cadre.

La commande est passée par AAA pour deux ans continus (un bon de commande par an) sur la base tarifaire et la solution suivante :

- Une solution de base, prise en charge financièrement par AAA, d'un coût annuel de **25 200 € TTC** par an (pour un engagement de deux ans), permet une analyse pour la Région Alsace et 5 zones infrarégionales non chevauchées (puzzle).
- Une option complémentaire, permettant un calcul de résultat pour chaque département (et l'acquisition de données exclusives pour leur territoire), pour un montant annuel de **6 048 € TTC** (engagement maximal de deux ans) consistant en l'ajout de 5 zones supplémentaires, s'avère nécessaire. Le surcoût financier de l'option, indispensable à la couverture des deux départements, sera pris en charge par les Départements du Haut-Rhin et du Bas-Rhin.

Le total annuel de l'opération s'élève donc à **31 248 € TTC**.

Ainsi seraient couvertes (solution de base + option complémentaire) :

- la Région Alsace,
- 5 zones infrarégionales correspondant au périmètre du Département du Haut-Rhin,
- 5 zones infrarégionales correspondant au périmètre du Département du Bas-Rhin.

### **III. L'acquisition de données départementales inédites**

Le recueil des données « traces GSM » est un facteur intéressant pour l'aménagement du territoire départemental tant d'un point de vue de l'analyse des flux des habitants que de celui des touristes.

La solution complète acquise par AAA permet ainsi au conseil départemental de disposer de données de fréquentation touristique à l'échelle du territoire haut-rhinois.

Une définition des 5 zones infrarégionales couvrant notre département a été proposée par l'ORTA et validée par Haute-Alsace Tourisme - Agence de Développement Touristique.

Ces zones apparaissent cohérentes, notamment sur le plan des stratégies de développement touristiques en cours ou en réflexion :

- Grand Pays de Colmar et Communauté de Communes du Val d'Argent
- Pays Rhin - Vignoble - Grand Ballon
- Pays de la Région Mulhousienne
- Pays des Vallées de la Thur et de la Doller
- Pays du Sundgau et Pays de Saint Louis et des Trois Frontières

Cette solution représente pour le Département du Haut-Rhin, une dépense prévisionnelle maximale pour deux ans de 6 048 €, dont 3 024 € pour 2015 à verser à l'Agence d'Attractivité de l'Alsace, porteuse du projet.

Le projet étant découpé en deux ans (bon de commande annuel), une autorisation d'engagement a été prévue au budget primitif de 2015 et des crédits de paiement pour couvrir le premier engagement annuel ont été inscrits à ce même budget.

Par conséquent, il conviendra, si les résultats sont pertinents et si le projet est conduit à son terme, de délibérer à nouveau l'an prochain pour permettre l'attribution d'une subvention identique de 3 024 €, correspondant à la seconde année.

En outre, afin de permettre l'utilisation des données ainsi recueillies par le Conseil départemental du Haut-Rhin, il convient de conclure une convention avec l'Agence d'Attractivité de l'Alsace, dont le projet figure en annexe.

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- d'attribuer une subvention forfaitaire de 3 024 € à l'Agence d'Attractivité de l'Alsace destinée à couvrir les frais, au titre de 2015, de l'option souscrite pour l'étude Orange Flux Vision,
- de préciser que cette subvention sera versée en une fois à l'issue de la signature de la convention d'utilisation des données issues de l'étude,
- d'approuver la convention d'utilisation des données précitées, jointe en annexe et de m'autoriser à la signer,
- de prélever les crédits sur le chapitre 65, fonction 94, nature 6574, programme F841 du budget départemental.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Eric Straumann', with a horizontal line underneath it.

Eric STRAUMANN